

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant La Garderie la Sagouine et ses p'tits acadiens Inc.	Numéro de permis 2013257	Date d'inspection Le 03 octobre 2025	
Nom de l'établissement La Garderie la Sagouine et ses p'tits acadien Inc.		Numéro de téléphone (506) 743-5099	
Adresse 73 rue McLaughlin Bouctouche NB E4S 3P3			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Stephanie Hickey		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

La Mentore en Assurance de la Qualité est sur place pour effectuer une inspection de surveillance. Le ratio enfants/personnel est maintenu tout au long de la visite.

Lors de l'inspection, le surveillant de l'assurance de la qualité a vérifié les éléments suivants :
-Les affichages requis étaient visibles et placés à un endroit bien en vue dans l'établissement
-L'orientation des enfants

Lors de l'inspection de surveillance, la Mentore en Assurance de la Qualité a observé les enfants se réveiller de la sieste, jouer librement à l'intérieur et prendre leur collation.

Une discussion a eu lieu avec l'exploitant concernant les enfants en bas âge qui dorment dans des parcs pour bébé. La Mentore en Assurance de la Qualité a mentionné avoir observé que ces enfants dormaient dans leur parc pour bébé dans la salle, et que l'éducatrice effectuait une vérification toutes les 15 minutes. La Mentore en Assurance de la Qualité a rappelé que les parcs pour bébé ne sont pas considérés comme des couchettes recommandées, et qu'il est recommandé qu'une éducatrice demeure présente dans la salle pendant la période de sommeil des enfants en bas âge.

L'administrateur a confirmé à la Mentore en Assurance de la Qualité qu'une éducatrice restera dans la salle avec les enfants pendant leur sieste.

original signé par
Stephanie Hickey

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 03 octobre 2025

Date

original signé par
Nadia LeBlanc

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 03 octobre 2025

Date